

République Rwandaise

Muterokezuru Jean Baptiste

Compabilité

7.12.1988

Doc: 1

Pg: 16

07 DEC. 1988

MUTERAHEJURU JEAN BAPTISTE

SERVICE DES IMPÔTS

B.P. 42

KIGALI

vu pour vérification, approbation imputation  
à charge du 18.11.88. 05.03.89  
inscrit sous poste 9 du 4/12/88  
Kigali, le 4/12/88  
Le Gestionnaire des crédits

URUVIGINDI P. M. LACE

DECLARATION DE CREANCE.-

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE RWANDAISE, MINISTÈRE  
DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DOIT À MONSIEUR  
MUTERAHEJURU JEAN BAPTISTE C/O SERVICE DES IMPÔTS LA SOMME DE DIX MILLE FRANCS  
RWANDAIS (10.000 FRW) POUR AVOIR ACHETÉ LES TICKETS D'AVION À AIR RWANDA SUIVANT  
L'ORDRE DE MISSION ET LES BILLETS DE PASSAGE EN ANNEXE.

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE  
DIX MILLE FRANCS RWANDAIS (10.000 FRW).

Pour VÉRIFICATION ET APPROBATION.  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS

0 p. 2340 du 20-12-88

LE DÉCLARANT

MURENZI



MUTERAHEJURU JEAN BAPTISTE.

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 07 DEC. 1988

N° Compte Courant CER KIGALI  
34739/02.05

*(Signature)*

MUTERAHEJURU JEAN BAPTISTE

SERVICE DES IMPÔTS

B.P. 42

KIGALI.

pour vérification, approbation imputable  
à charge du 18.18.05.03.02  
inscrit sous poste 9 du 1/12/88  
Kigali, le 1/12/88  
Le Gestionnaire des crédits

URUVIGIRIMU

DECLARATION DE CREANCE.-

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE RWANDAISE, MINISTÈRE  
DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DOIT À MONSIEUR  
MUTERAHEJURU JEAN BAPTISTE C/O SERVICE DES IMPÔTS LA SOMME DE DIX MILLE FRANCS  
RWANDAIS (10.000 FRW) POUR AVOIR ACHETÉ LES TICKETS D'AVION À AIR RWANDA SUIVANT  
L'ORDRE DE MISSION ET LES BILLETS DE PASSAGE EN ANNEXE.

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE  
DIX MILLE FRANCS RWANDAIS (10.000 FRW) .

Pour VÉRIFICATION ET APPROBATION.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS

LE DÉCLARANT

MURENZI Désigné



MUTERAHEJURU JEAN BAPTISTE.

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES

Kigali, le 07 DEC. 1988

Cpte CER n° 34739/02.05

MUTERAHEJURU JEAN BAPTISTE  
SERVICE DES IMPÔTS  
B.P. 42  
KIGALI.-

pour vérification, approbation imputable  
à charge du 18.118.05.03.02  
inscrit sous poste 112188  
Kigali, le 11/12/88  
Le Gestionnaire des crédits  
LIRUVIGUNZI Bouface

DECLARATION DE CREANCE.-

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE RWANDAISE, MINISTÈRE  
DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE, DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DOIT À MONSIEUR  
MUTERAHEJURU JEAN BAPTISTE C/O SERVICE DES IMPÔTS LA SOMME DE DIX MILLE FRANCS  
RWANDAIS (10.000 FRW) POUR AVOIR ACHETÉ LES TICKETS D'AVION À AIR RWANDA SUIVANT  
L'ORDRE DE MISSION ET LES BILLETS DE PASSAGE EN ANNEXE.

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE  
DIX MILLE FRANCS RWANDAIS (10.000 FRW) .


POUR VÉRIFICATION ET APPROBATION.  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS

MURENZA DESIRÉ  
  


LE DÉCLARANT

MUTERAHEJURU JEAN BAPTISTE.  


VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 07 DEC. 1988  


Cpte CER n° 34739/02.05  


ORDRE DE MISSION

Monsieur... *MUTERAPHEJAN J. Baptiste*.....  
..... *Vérificateur des Impôts*.....  
Est autorisé d'aller à... *KICAT!*.....  
Motif du voyage... *Répondre à la communication*  
*téléphonique de l'Inspecteur des*  
*Impôts et du Chef de Bureau Zone de Vérification*  
Moyen de déplacement... *Avion*.....

Date de départ... *28/04/1986*.....  
Durée de mission... *2 jours*.....

Accord du Chef de Service

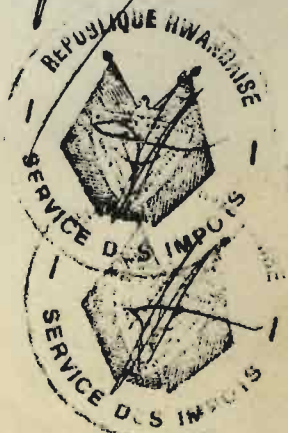
Fait à Cyangugu le... *24/04/86*

Le Préfet de Préfecture.

*KACIMBANGABO André*

Visa de l'autorité Responsable  
où l'agent s'est rendu.

Arrivé à... *KICAT!*.....le... *28/4/86*...  
Départ de... *KICAT!*.....le... *29/4/86*...  
Arrivé à Cyangugu le...:.....



D16(910)

DGSL

cl

Cher Ami,

Il y a beaucoup de passe temps dans le monde. Peut être avez vous un passe temps aussi pour lequel je pourrais faire quelque choses comme la collection de timbres poste ou peut être avez vous un passe temps plus inhabituel dites-le moi et j'essaierai de vous venir en aide.

Mon hobby (passe temps) est la collection des plaques mineralogiques; j'ai la satisfaction également de collectionner différents types de plaques de metes de camions etc...

Pourriez vous m'aider à compléter ma collection je serais heureux d'en recevoir un ou plusieurs exemplaires du Rwanda. Naturellement je vous rembourserai.

Grâce à cette occupation et à travers mes échanges par correspondance j'ai pu faire la connaissance de beaucoup d'amis de part le monde. S'il vous plait faites moi savoir si je peux vous aider à compléter votre collection éventuelle.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire à mes amitiés.

Patrick J. McMahon  
1932 Summerhill Dr.  
Charlotte, NC 28212 USA

December 03, 1988

Lt-Col. Augustin Ndindiliyimana  
Ministry of Youth and the Co-operative Movement  
BP 1044  
Kigali, Rwanda

Dear Friend,

There are many hobbies in the world. Perhaps you have a hobby that I could help you with such as stamp collecting or postcard collecting. Or, maybe you have a more unusual hobby--let me know and I'll help you if I can.

My hobby is collecting automobile number plates. I also enjoy collecting different types of number plates such as motorcycle, truck, trade plates etc.

Would it be possible for you to help me with my hobby?

I would enjoy receiving any type and any quantity of number plates from Rwanda you could send. Of course, I would reimburse you for any cost to you.

Through my hobby and continuing correspondence, I have gained many friends throughout the world. Please let me know if I can help you with your collecting interests. I look forward to hearing from you.

Your Friend,

*Pat*  
Pat

*Translated*

*VV*  
*12.12.88*

GATERA Egide  
Compte n° 14918/77 BCR-KIGALI

0 2 DEC. 1988

RWANDA

Fr. 1.046.250

BO. 88

Pour vérification et approbation  
imputation à charge du 18.10.02.02.18  
Engagement n° 313 du 26/11/88  
Le Gestionnaire des Crédits

Pour réception conforme  
Kigali, le 23 NOV. 1988

Le Major HAYIGWINTORE Machim  
Chef du Service Appro-Gestion  
Ministère de la Défense Nationale

NGIRIMPATSE Yacobi  
Major  
G4 EM AR

FACTURE N° 22

Marché n° 290/Bud. 07.09/MP 27 du 23 Janvier 88

Le Gouvernement de la République Rwandaise (Ministère de la Défense Nationale) doit à Monsieur GATERA Egide UN MILLION QUARANTE SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1.046.250 FRW) pour avoir fourni au Camp Militaire de RUHENGARI, MILLE TROIS CENT CINQUANTE STERES de bois de chauffage à raison de SEPT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS LA STERE

Soit: 775 x 1350 = 1.046.250 FRW  
Retenu 5% ..... = 52.313 FRW  
Net à payer ::..... = 993.937 FRW ✓

O.p 2340 du 20-12-88

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: UN MILLION QUARANTE SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (1.046.250 FRW)

ENDOSSE A L'ORDRE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA ET PAYABLE EXCLUSIVEMENT ENTRE SES MAINS AU COMPTE N° 69.026/59. OUVERT EN SES LIVRES, SUIVANT LES TERMES DES ARTICLES 21 A 23 DU DECRET DU 12 JANVIER 1920 RELATIF AU GAGE FONDS DE COMMERCE, A L'ESCOMPTE ET AU GAGE DE LA FACTURE COMMERCIALE.

*[Signature]*  
23/11/88

Fait à Kigali, le 18/11/1988

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 29 NOV. 1988

GATERA Egide  
*[Signature]*  
6



# BORDEREAU D'EXPEDITION

N° 55/88  
19 88

Kuhempeli° le 10/11

Expéditeur : BATERA 2<sup>e</sup> pile

Destinataire : Camp. Kuhempeli°

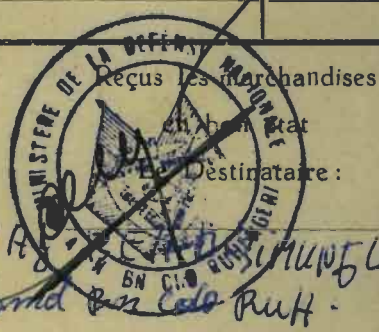
Implico 209-87

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
	1350	st mille trois cent cinquante stères de bois de chauffage	
		Témoins	
	1	cdt BIVANABARRA	
	2	cdt MUYABATANBA F	
	3	Ac Msekma	

Enlevé par

Camion : AB 8978

Chauffeur : Bueko  
Bueko



M. A. ...  
Comd. en Chef P.H.

Kigali, le 23 janvier 1988

N° 290 /Bud.07.09/MP.27

Monsieur GATERA Egide  
B.P. 1576  
KIGALI

Objet: Fourniture du bois de chauffage destiné à l'entretien des services publics durant l'année 1988.

Monsieur,

Suite à votre offre de prix du 18 décembre 1987 relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes déclaré attributaire du marché ayant trait à la fourniture de 611 stères de bois de chauffage destinés à l'entretien des services publics durant l'année 1988 au prix total de QUATRE MILLIONS SEPT CENT TRENTE SIX MILLE VINGT CINQ (4.736.025) francs rwandais soit au prix de 775 Frw le stère rendu destination.

Ces quantités se répartissent comme suit :

Services consommateurs	Qté annuelle (en stères)
1. Camp RUHENGERI	3.195
2. Gpt RUHENGERI	616
3. Prison RUHENGERI	2.300

Les livraisons de ces quantités sont à effectuer aux dates à convenir avec les services consommateurs intéressés à compter de la réception de la présente.

Conformément aux stipulations de l'article 9 du Cahier Spécial des Charges n° I/3224/Bud.07.09/MP.459 du 1er décembre 1987, vous êtes tenu de garantir la bonne qualité et l'absence de toute altération visible ou cachée du produit à fournir au moment de sa réception par une commission de réception désignée à cet effet par les représentants compétents des services consommateurs concernés.

Il est à noter que la seule échéance des délais de livraison convenus vaut mise en demeure. En cas d'inexécution du présent marché suivant les spécifications du Cahier Spécial des Charges précité, l'Administration pourra, sans préjudice de réclamation de dommages et intérêts, se prévaloir de la résiliation du marché et s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs. Dans ces conditions, tout supplément de coût sera imputé à votre charge.

Il est porté à votre bonne attention que vous n'êtes pas autorisé à livrer des quantités supplémentaires sans être préalablement en possession de la lettre de commande ou de bons de commande visés délivrés par les autorités compétentes en la matière.

Le paiement se fera sur présentation d'une facture en cinq exemplaires à remettre au Gestionnaire des Crédits du service destinataire de la marchandise faisant objet de la facturation.

Cette facturation devra porter de manière apparente la mention "Marché n° .290/Bud.07.09/MP.27.... du 23 janvier 1988." et sera signée par vous sous la formule suivante : "Certifié sincère et véritable et arrêtée à la somme de ..... francs rwandais" (montant en toutes lettres).

La quantité du bon de commande ou de la lettre de commande auquel ladite facture se rapporte est nécessaire. De plus, la même facture sera obligatoirement accompagnée de différents bordereaux d'expédition indiquant clairement les quantités facturées. Ces bordereaux d'expédition devront porter la signature des membres de la commission de réception susdite.

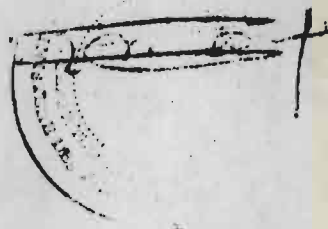
En cas de différend entre les parties contractantes, les documents régissant ce marché-ci seront considérés dans l'ordre décroissant de prépondérance ci-après :

- 1° la présente lettre de commande;
- 2° le Cahier Spécial des Charges n° I/5224/Bud.07.09/MP.459 du 1er décembre 1987;
- 3° Votre offre du 18 décembre 1987;
- 4° Le Cahier Général des Charges encore en vigueur sur les marchés publics.

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie  
Vincent RUHAMANYA.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense Nationale KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale KIGALI
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Budget KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Impôts KIGALI
- Monsieur le Directeur Général du Service Pénitentiaire et des C.R.P. au Ministère de la Justice KIGALI
- Monsieur le Chef du Bureau "Appro-Gestion" au Ministère de la Défense Nationale KIGALI



Destinataire. GOUVERNEMENT.  
RWANDAIS (. MINADEP .) . . . . .

RECOMMANDEE

N.réf.  
203/PTFRW/946-88

V.réf.

Date. 23 Novembre 1988

Messieurs,

Nous vous informons qu'en contrepartie des fournitures qui vous ont été effectuées, ou des travaux qui ont été exécutés pour vous, votre créancier. Monsieur. GATERA Egede . . . . .  
compte B.C.R. n° .69.026/59 . . . . .  
a émis la (les) facture(s) suivante(s) :

N° de la facture	Date	Montant	Echéance
22	18.11.88	993.937	-

qui a(ont) été endossée(s) à notre Banque et que nous vous prions de trouver sous ce pli.

La présente lettre constitue l'avis d'endossement prévu par le décret du 12.01.1920 articles 21 à 23.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'article 23 de ce décret qui stipule que : "le débiteur qui a reçu l'avis de l'endossement ne peut se libérer qu'entre les mains du cessionnaire du prix de vente ou du créancier gagiste".

En conséquence, vous voudrez bien verser le montant de cette (ces) factures(s) à son (leur) échéance au compte ci-dessus de votre créancier auprès de notre Banque, et ce, en rappelant les références de la présente.


Sauf avis contraire de votre part, nous considérons que les fournitures ou travaux effectués ont été agréés par vous, que la créance qui fait l'objet de la ou des factures prédécrites n'a donné lieu à aucune cession ou affectation en gage qui vous aurait été signifiée, ni à aucune saisie-arrêt ou opposition pratiquée entre vos mains et que vous n'avez effectué sur cette ou ces factures aucun paiement ni avance provisionnelle.

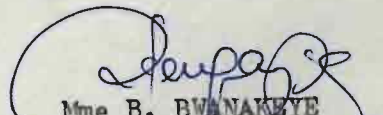
Pour la bonne tenue de nos dossiers, nous vous serions obligés de nous marquer votre accord sur ce qui précède en nous renvoyant, dûment signé sous la mention manuscrite "Bon pour accord", le duplicata ci-joint.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA, S.A.R.L.

C.C.: Créancier

  
A. GASARABWE  
Par Délégation

  
Mme B. BWANAKYE  
Fondé de Pouvoir

Sans préjudice à d'autres dispositions légales en la matière, le paiement des factures endossées est régi par les textes de loi ci-dessous.

DECRET DU 12.01.1920

Article 21 - Le droit à l'encaissement du prix de vente de produits manufacturés ou d'autres marchandises peut être cédé ou donné en gage par endossement de la facture, dûment signée par le vendeur.

Article 22 - L'endossement n'est valable que s'il est fait au profit d'une banque ou d'un établissement de crédit ou de commerce agréé, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ou des fournisseurs du commerçant ou de l'industriel titulaire de la facture.

Article 23 - Le débiteur qui a reçu l'avis de l'endossement ne peut se libérer qu'entre les mains du cessionnaire du prix de vente ou du créancier gagiste.

CODE CIVIL - LIVRE III

Article 140 - Le paiement fait par le débiteur à son créancier, au préjudice d'une saisie ou d'une opposition, n'est pas valable à l'égard des créanciers saisissants ou opposants; ceux-ci peuvent, selon leur droit, le contraindre à payer de nouveau, sauf, en ce cas seulement, son recours contre le créancier.

Article 354 - Si, avant que le cédant ou le cessionnaire eût signifié le transport au débiteur, celui-ci avait payé le cédant, il sera valablement libéré.

KALIMA Nuru  
Mécánographe  
B.P. 104  
BUTARE

POUR ACCORD  
Le Ministre de la Justice  
NKIZARO I. Munguene  
Directeur Général  
Administration de la Justice

8 NOV. 1988

BC 1214/88

FACTURE N°41/88

Le Gouvernement Rwandais, Ministère de la Justice doit à Monsieur KALIMA Nuru Mécánographe à Butare la somme de VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs) Pour avoir réparé 5. Machines à écrire de Service Parquet de Kibuye suivant le Devis ci-annexé.

*Phet*  
*9-12-88*

Certifié sincère et Véritable et arrêté à la somme de VINGT NEUF MILLE ROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

*op 2340 du 20-12-88*

VU POUR APPROBATION

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
KIBUYE

MUGEMANSHURU Anastase

*[Signature]*  


Fait à Kibuye Le 18/10/1988

Le Mécánographe  
KALIMA Nuru

*[Signature]*

**Pour réception conforme**  
**Kigali, le 9.11.88**

Vu pour vérification, approbation, imputation

charge du *18.10.88* du *21*  
Inscrit sous poste *32* du *9.11.88*

Kigali, le *9.11.88*

Le gestionnaire des crédits

*[Signature]*  
RUJOYON Augustin

*[Signature]*  
RUJOYON Augustin

KALIMA Nuru  
Mécanographe  
B.P. 104  
BUTARE

POUR ACCORD  
Le Ministre de la Justice

~~NKIZANO J. Damascène  
Directeur Général  
Administration de la Justice~~

BC 1214/88

FACTURE N°41/88

Le Gouvernement Rwandais, Ministère de la Justice doit à Monsieur KALIMA Nuru Mécanographe à Butare la somme de VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs) Pour avoir réparé 5. Machines à écrire de Service Parquet de Kibuye suivant le Devis ci-annexé.

Certifié sincère et Véritable et arrêté à la somme de VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR AFFIRMATION

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
KIBUYE  
MOGEMANGIRO Ambrico

Fait à Kibuye Le 18/10/1988

Le Mécanographe  
KALIMA Nuru

Reçu en charge de ... 18.105.02.02.21  
inscrit sous poste 3A du 9-11-88  
Kibuye 9-11-88  
Le destinataire des crédits

Pour réception conforme

9-11-88

KALIMA Nuru  
Mécánographe  
B.P. 104  
BUTARE

POUR ACCORD  
Le Ministre de la Justice

*NKIZABO I.*  
Directeur Général  
Administration de la Justice

*BC 1214/88*

FACTURE N°41/88

Le Gouvernement Rwandais, Ministère de la Justice doit à Monsieur KALIMA Nuru Mécánographe à Butare la somme de VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs) Pour avoir réparé 5. Machines à écrire de Service Parquet de Kibuye suivant le Devis ci-annexé.

Certifié sincère et Véritable et arrêté à la somme de VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
KIBUYE  
MUGENSHURO Anastase

Fait à Kibuye Le 18/10/1988

Le Mécánographe  
KALIMA Nuru

*[Signature]*

*[Signature]*



Vu pour vérification...  
à charge de 18.105.02.02...  
impôt sous poste 37 du 9-11-88  
9-11-88

POUR reception conforme  
Kigali, le 9-11-88

*[Signature]*

*[Signature]*

RUJON



KALIMA Nuru  
Mécénographe  
B.P. 104  
BUTARE

DEVIS DE REPARATION

MARQUES	NUMEROS	REPARATIONS	BOMME DUE
1/ FACIT	6078993	- Demontage remontage de Vérification	!
!	!	- Remplacement 2.Retour automatique du ruban	= 4.500 Frs
!	!	- Remplacement Barre Caractère Complet N.	= 1.500 "
!	!	- Soudure Guide-ruban	!
!	!	- Réglage Barre d'espacement	!
!	!	- Souplesse et rapidité des touches	!
!	!	- Nettoyage graissage Complet et entretien	!
!	!	! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
g	!	! TOTAL	= 9.500 Frs
2/ HERMES 9.	18290214	- Demontage remontage de Vérification	!
!	!	- Remplacement Barre Caractère Complet N.	= 1.500 Frs
!	!	- Réglage de et Chappement	!
!	!	- Réglage de Chariot	!
!	!	- Réglage de Margeur	!
!	!	- Souplesse et rapidité des touches	!
!	!	- Nettoyage graissage Complet et entretien	!
!	!	! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
!	!	! TOTAL	= 5.000 Frs
3/ OLYMPIA	1MB-5372611	- Demontage remontage de Vérification	!
!	!	- Remplacement Guide Ruban	= 1.500 Frs
!	!	- Remplacement Levier du Changement Couleur-	!
!	!	du Ruban	= 2.800 Frs
!	!	- Réglage de Roue d'entée du Chariot	!
!	!	- Souplesse et repidité des touches	!
!	!	- Nettoyage graissage Complet et entretien	!
!	!	! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
!	!	! TOTAL	= 7.800 Frs
4/ HERMES A.	608875374	- Demontage remontage de Vérification	!
!	!	- Réglage de Retour automatique du ruban	!
!	!	- Souplesse et rapidité des touches	!
!	!	- Nettoyage graissage Complet et entretien	!
!	!	! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
!	!	! TOTAL	= 3.500 "
5/ HERMES A.	608875375	- Demontage remontage de Vérification	!
!	!	- Réglage de Chariot	!
!	!	- Souplesse et rapidité des touches	!
!	!	- Nettoyage graissage Complet et entretien	!
!	!	! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
!	!	! TOTAL	= 3.500 "
!	!	! TOTAL GENERAL	= 29.300 Frs

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION  
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
KIBUYE  
MUGEMANSHURO A.

Fait à KIBUYE Le 11/10/1988  
Le Mécénographe  
KALIMA Nuru



DEVIS DE REPARATION

MARQUES	NUMEROS	REPARATIONS	SOMME DUE
1/ FAIT	16078993	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement 2. Retour automatique du ruban - Remplacement Barre Caractère Complet N. - Soudure Guide-ruban - Réglage Barre d'especcement - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien Main d'oeuvre	= 4.500 Frs = 1.500 "      = 3.500 Frs
		TOTAL	= 9.500 Frs
2/ HERMES 9.	18290214	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement Barre Caractère Complet N. - Réglage de et Chappement - Réglage de Chariot - Réglage de Margeur - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien Main d'oeuvre	 = 1.500 Frs      = 3.500 Frs
		TOTAL	= 5.000 Frs
3/ OLYMPIA	1MB-5372611	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement Guide Ruban - Remplacement Levier du Changement Couleur- du Ruban - Réglage de Roue d'entée du Chariot - Souplesse et repidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien Main d'oeuvre	 = 1.500 Frs = 2.800 Frs    = 3.500 Frs
		TOTAL	= 7.800 Frs
4/ HERMES A.	1608875374	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Retour automatique du ruban - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien Main d'oeuvre	    = 3.500 Frs
		TOTAL	= 3.500 "
5/ HERMES A.	1608875375	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Chariot - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien Main d'oeuvre	    = 3.500 Frs
		TOTAL	= 3.500 "
		TOTAL GENERAL	= 29.300 Frs

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION  
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
KIBUYE  
MUGEMANSIMIRO A.

Fait à KIBUYE Le 11/10/1988  
Le Mécénographe  
KALIMA Nuru



KALIMA Nuru  
 Mécanographe  
 B.P. 104  
 BUTARE

DEVIS DE REPARATION

MARQUES	NUMEROS	REPARATIONS	BONNE DUE
1/ FACIT	6078993	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement 2. Retour automatique du ruban - Remplacement Barre Caractère Complet H. - Soudure Guide-ruban - Réglage Barre d'espacement - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien - Main d'oeuvre	= 4.500 Frs = 1.500 "
		TOTAL	= 3.500 Frs = 9.500 Frs
2/ HERMES 9.	18290214	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement Barre Caractère Complet H. - Réglage de et Chappement - Réglage de Chariot - Réglage de Margeur - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien - Main d'oeuvre	= 1.500 Frs = 3.500 Frs
		TOTAL	= 5.000 Frs
3/ OLYMPIA	1MB-5372611	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement Guide Ruban - Remplacement Levier du Changement Couleur- du Ruban - Réglage de Roue d'entrée du Chariot - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien - Main d'oeuvre	= 1.500 Frs = 2.800 Frs = 3.500 Frs
		TOTAL	= 7.800 Frs
4/ HERMES A.	1608875374	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Retour automatique du ruban - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien - Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
		TOTAL	= 3.500 "
5/ HERMES A.	1608875375	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Chariot - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien - Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
		TOTAL	= 3.500 "
		TOTAL GENERAL	= 29.300 Frs

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
 LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
 KIBUYE  
 MUGEMANGIRO A.

Fait à KIBUYE Le 11/10/1988  
 Le Mécanographe  
 KALIMA Nuru

KALIMA Niru,  
Mécénographe  
B.P. 104  
BUTARE

DEVIS DE REPARATION

MARQUES	NUMEROS	REPARATIONS	BON
1/ FACIT	6078993	- Demontage remontage de Vérification	
		- Remplacement 2. Retour automatique du ruban	= 4.500 Frs
		- Remplacement Barre Caractère Complet N.	= 1.500 "
		- Soudure Guide-ruban	
		- Réglage Barre d'espacement	
		- Souplesse et rapidité des touches	
		- Nettoyage graissage Complet et entretien	
		! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
		TOTAL	= 9.500 Frs
2/ HERMES 9.	18290214	- Demontage remontage de Vérification	
		- Remplacement Barre Caractère Complet N.	= 1.500 Frs
		- Réglage de et Chappement	
		- Réglage de Chariot	
		- Réglage de Margeur	
		- Souplesse et rapidité des touches	
		- Nettoyage graissage Complet et entretien	
		! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
		TOTAL	= 5.000 Frs
3/ OLYMPIA	MB-5372611	- Demontage remontage de Vérification	
		- Remplacement Guide Ruban	= 1.500 Frs
		- Remplacement Levier du Changement Couleur-	
		! du Ruban	= 2.800 Frs
		- Réglage de Roue d'entée du Chariot	
		- Souplesse et repidité des touches	
		- Nettoyage graissage Complet et entretien	
		! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
		TOTAL	= 7.800 Frs
4/ HERMES A.	1608875374	- Demontage remontage de Vérification	
		- Réglage de Retour automatique du ruban	
		- Souplesse et rapidité des touches	
		- Nettoyage graissage Complet et entretien	
		! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
		TOTAL	= 3.500 "
5/ HERMES A.	1608875375	- Demontage remontage de Vérification	
		- Réglage de Chariot	
		- Souplesse et rapidité des touches	
		- Nettoyage graissage Complet et entretien	
		! Main d'oeuvre	= 3.500 Frs
		TOTAL	= 3.500 "
		TOTAL GENERAL	= 29.300 Frs

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE VINGT NEUF MILLE TROIS CENT FRANCS RWANDAIS (29.300 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
KIBUYE  
MUGEMANSHURO A.

Fait à KIBUYE Le 11/10/1988  
Le Mécénographe  
KALIMA Niru

SERVICE

*Minijust*

**BON DE COMMANDE**

No 121418

Budget *18* Article *105.02* Littera *02.21*

FOURNISSEUR *Kalima Nuru* A LIVRER à *Minijust*

L.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	<b>VISA DE L'INSPECTION GENERALE</b> Prix total <b>DES FINANCES</b> <b>24 NOV. 1988</b>
	<i>Entretien et Reparation machines</i>		
	<i>Facit n° 6078993; Sermes n° 8290214</i> <i>Olympia n° M8-5372611; Sermes A n° 608875375</i> <i>Sermes A n° 608875375</i>		
	<i>Nous disons; Vingt neuf mille trois cents francs</i>		

**POUR ACCORD**  
Le Ministre de la Justice

**NKEZABO J. Damascène**  
Directeur Général  
Administration de la Justice



Total *29,300.-*

Visa du service du budget

et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste No *37* du *9-11-88* 19*88*

KALIMA Nuru  
Mécánographe  
B.P. 104  
BUTARE

28 NOV. 1988

POUR ACCORD  
Le Ministre de la Justice

NKIZABO J. Mwanushor  
Directeur Général  
Administration de la Justice

BC 1213/88

FACTURE N° 27/88

Le Gouvernement Rwandais, Ministère de la Justice doit à Monsieur KALIMA Nuru Mécánographe à Butare la somme de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (39.750 Frs) Pour avoir réparé 8. Machines à écrire de Service Parquet de Cyangugu suivant le Devis ci-annexé

Certifié sincère et Véritable et arrêté à la somme de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (39.750 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
CYANGUGU.

NSEKANABANGA François Xavier



Fait à Cyangugu Le 11/8/1988

Le Mécánographe  
KALIMA Nuru

O.P. 2340 du 20-12-88

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 18.105.02.02.21

Inscrit sous poste 38 du 9-11-88

Kigali, le 9-11-88

Le gestionnaire des comptes

POUR ACCORD  
Le Ministre de la Justice

Pour réception conforme  
Kigali, le 9-11-88

RUJOYOLI Augustin

KALIMA Nuru  
Mécénographe  
B.P. 104  
BUTARE

*BCL 1213/88*

POUR ACCORD  
Le Ministre de la Justice  
*[Signature]*  
NKEZABO J. [Signature]  
Directeur Général  
Administration de la Justice

FACTURE N° 27/88

Le Gouvernement Rwandais, Ministère de la Justice doit à Monsieur KALIMA Nuru Mécénographe à Butare la somme de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (39.750 Frs) Pour avoir réparé 8. Machines à écrire de Service Perquet de Cyangugu suivant le Devis ci-annexé

Certifié sincère et Véritable et arrêté à la somme de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (39.750 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
CYANGUGU.  
NSEKANABANA François Xavier



Fait à Cyangugu le 11/8/1988

Le Mécénographe  
KALIMA Nuru

*[Signature]*

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du ... 18.705.02.02.02  
Inscrit sous poste ... 88 du 9-11-88  
Kigali, le 9-11-88  
Le gestionnaire des crédits ...

POUR ACCORD  
Le Ministre de la Justice

Pour réception conforme  
Kigali, le 9-11-88

*[Signature]*

RUJOYON Augustin

*[Signature]*

KALIMA Nuru  
Mécanographe  
B.P. 104  
BUTARE

MINISTRE DE LA JUSTICE  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE

NKEZABO J. Demasque  
Directeur Général  
Administration de la Justice

BC 14388

P A G E U R E N° 17/88

Le Gouvernement Rwandais, Ministère de la Justice doit à Monsieur KALIMA Nuru Mécanographe à Butare la somme de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (39.750 Frs) Pour avoir réparé 8. Machines à écrire de Service Perquet de Cyangugu suivant le Devis ci-annexé

Certifié sincère et Véritable et arrêté à la somme de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS (39.750 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION

Fait à Cyangugu le 11/8/1988

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE  
CYANGUGU.  
NSKRAMANA François Xavier

Le Mécanographe  
KALIMA Nuru



Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge de ... 18.105.22.02.21  
Inscrit sous poste ... 38 du 9-11-88  
Kigali, le 2-11-88  
Le gestionnaire des crédits

**POUR ACCORD**  
Le Ministre de la Justice

**RUJOMU** Augustin

**Pour réception conforme**  
Kigali, le 9-11-88



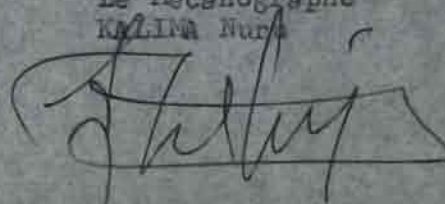
DEVIS DE REPARATION

MARQUES	NUMEROS	REPARATIONS	SOMME DUE
1/ OLYMPIA	7-4871309	- Demontage remontage de Vérification	!
		!- Remplacement de Cliquet	!= 1.500 Frs
		!- Remplacement Barre Caractère U.	!= 1.500 Frs
		!- Réglage de tabulateur	!
		!- Souplesse et rapidité des touches	!
		!- Nettoyage graissage Complet et entretien général	!
		! Main d'oeuvre	!= 3.500 Frs
		! TOTAL	!= 6.500 Frs
2/ OLIVETTI	3905060	- Demontage remontage de Vérification	!
		!- Réglage de Chariot	!
		!- Réglage de Majuscule droite	!
		!- Soudure Caractère I.	!
		!- Souplesse et rapidité des touches	!
		!- Nettoyage graissage Complet et entretien général	!
		! Main d'oeuvre	!= 3.500 Frs
		! TOTAL	!= 3.500 Frs
3/ ADLER	1418952	- Demontage remontage de Vérification	!
		!- Remplacement de Cliquet	!= 1.500 Frs
		!- Remplacement et Chappement Complet	!= 4.250 Frs
		!- Remplacement Barre Caractère Complet U.	!= 1.500 Frs
		!- Remplacement de Majuscule	!= 1.500 Frs
		!- Réglage de tabulateur	!
		!- Souplesse et rapidité des touches	!
		!- Nettoyage graissage Complet et entretien général	!
		! Main d'oeuvre	!= 3.500 Frs
		! TOTAL	!= 12.250 Frs
4/ OLYMPIA	15-5152036	- Demontage remontage de Vérification	!
		!- Réglage de et Chappement	!
		!- Réglage de Chariot	!
		!- Souplesse et rapidité des touches	!
		!- Nettoyage graissage Complet et entretien général	!
		! Main d'oeuvre	!= 3.500 Frs
		! TOTAL	!= 3.500 Frs
5/ FACIT	6079008	- Demontage remontage de Vérification	!
		!- Réglage de tabulateur	!
		!- Souplesse et rapidité des touches	!
		!- Nettoyage graissage Complet et entretien général	!
		! Main d'oeuvre	!= 3.500 Frs
		! TOTAL	!= 3.500 Frs
6/ HERMES 9	8372794	- Demontage remontage de Vérification	!
		!- Réglage de Retour automatique du ruban	!
		!- Souplesse et rapidité des touches	!
		!- Nettoyage graissage Complet et entretien général	!
		! Main d'oeuvre	!= 3.500 Frs
		! TOTAL	!= 3.500 Frs
7/ HERMES 9	8290225	- Demontage remontage de Vérification	!
		!- Réglage de Roue d'entrée du ruban	!
		!- Réglage de Cliquet	!
		!- Souplesse et rapidité des touches	!
		!- Nettoyage graissage Complet et entretien général	!
		! Main d'oeuvre	!= 3.500 Frs
		! TOTAL	!= 3.500 Frs
8/ OLYMPIA	6049474	- Demontage remontage de Vérification	!
		!- Souplesse et rapidité des touches	!
		!- Nettoyage graissage Complet et entretien général	!
		! Main d'oeuvre	!= 3.500 Frs
		! TOTAL	!= 3.500 Frs
		! TOTAL GENERAL	!= 39.750 Frs

Certifié sincère et Véritable et arrêté à la somme de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS ( 39.750 Frs ) JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION  
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CYANGUGU  
NSEKANABANGA François Ndayishimiye

Fait à Cyangugu Le 4/8/1988  
Le Mécénographe  
KALIMA Nuru




MARQUES	NUMEROS	REPARATIONS	SOMME DUE
1/ OLYMPIA	7-48713091	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement de Cliquet - Remplacement Barre Caractère U. - Réglage de tabulateur - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général Main d'oeuvre	1 1= 1.500 Frs 1= 1.500 Frs 1 1 1= 3.500 Frs 1= 6.500 Frs
		TOTAL	1= 6.500 Frs
2/ OLIVETTI	3905060	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Chariot - Réglage de Majuscule droite - Soudure Caractère I. - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général Main d'oeuvre	1 1 1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
		TOTAL	1= 3.500 Frs
3/ ADLER	1418952	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement de Cliquet - Remplacement et Cheppement Complet - Remplacement Barre Caractère Complet U. - Remplacement de Majuscule - Réglage de tabulateur - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général Main d'oeuvre	1 1= 1.500 Frs 1= 4.250 Frs 1= 1.500 Frs 1= 1.500 Frs 1 1 1= 3.500 Frs 1= 12.250 Frs
		TOTAL	1= 12.250 Frs
4/ OLYMPIA	15-5152036	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de et Cheppement - Réglage de Chariot - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général Main d'oeuvre	1 1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
		TOTAL	1= 3.500 Frs
5/ FACIT	6079008	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de tabulateur - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général Main d'oeuvre	1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
		TOTAL	1= 3.500 Frs
6/ HERMES 9	8372794	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Retour automatique du ruban - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général Main d'oeuvre	1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
		TOTAL	1= 3.500 Frs
7/ HERMES 9	8290225	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Roue d'entrée du ruban - Réglage de Cliquet - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général Main d'oeuvre	1 1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
		TOTAL	1= 3.500 Frs
8/ OLYMPIA	6049474	- Demontage remontage de Vérification - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général Main d'oeuvre	1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
		TOTAL	1= 3.500 Frs
		TOTAL GENERAL	1= 39.750 Frs

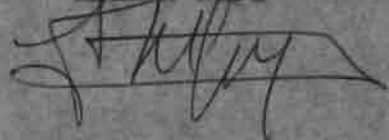
Certifié sincère et vérifiable et arrêté à la somme de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS (39.750 Frs)

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)

VU POUR APPROBATION  
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CYANGUGU  
NSEKANABANGA François Xavier

Fait à Cyangugu Le 4/8/1988

Le Mécénographe  
KALINA Nuru




DEVIS DE REPARATION

MARQUES	NUMEROS	REPARATIONS	SOMME DUE
1/ OLYMPIA	7-48713091	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement de Cliquet - Remplacement Barre Caractère U. - Réglage de tabulateur - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général - Main d'oeuvre	1 1= 1.500 Frs 1= 1.500 Frs 1 1 1= 3.500 Frs 1= 6.500 Frs
2/ OLIVETTI	3905060	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Chariot - Réglage de Majuscule droite - Soudure Caractère I. - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général - Main d'oeuvre	1 1 1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
3/ ADLER	1418952	- Demontage remontage de Vérification - Remplacement de Cliquet - Remplacement et Chappement Complet - Remplacement Barre Caractère Complet U. - Remplacement de Majuscule - Réglage de tabulateur - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général - Main d'oeuvre	1 1= 1.500 Frs 1= 4.250 Frs 1= 1.500 Frs 1= 1.500 Frs 1 1 1= 3.500 Frs 1= 12.250 Frs
4/ OLYMPIA	15-5152036	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de et Chappement - Réglage de Chariot - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général - Main d'oeuvre	1 1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
5/ FACIT	6079008	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de tabulateur - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général - Main d'oeuvre	1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
6/ HERMES 9	8372794	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Retour automatique du ruban - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général - Main d'oeuvre	1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
7/ HERMES 9	8290225	- Demontage remontage de Vérification - Réglage de Roue d'entrée du ruban - Réglage de Cliquet - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général - Main d'oeuvre	1 1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
8/ OLYMPIA	6049474	- Demontage remontage de Vérification - Souplesse et rapidité des touches - Nettoyage graissage Complet et entretien général - Main d'oeuvre	1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
		TOTAL GENERAL	1= 39.750 Frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS ( 39.750 Frs )  
 VU POUR APPROBATION  
 LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
 LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CYANGUGU  
 NSEKANABANGA François Xavier

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)  
 Fait à Cyangugu Le 4/8/1988

Le Mécénographe  
 KALIMA Nuru

*[Signature]*

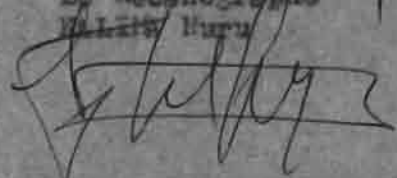
Autres

MARQUE	NUMEROS	REPARATIONS	COURS DUE
1/ OLYMPIA	7-46713091	- Demontage remontage de Vérification 1- Remplacement de Cliquet 1- Remplacement Barre Caractère U. 1- Réglage de tabulateur 1- Souplesse et rapidité des touches 1- Nettoyage graissage Complet et entretien général 1- Main d'oeuvre	1 1= 1.500 Frs 1= 1.500 Frs 1 1 1= 3.500 Frs 1= 5.500 Frs
2/ OLIVETTI	3905060	- Demontage remontage de Vérification 1- Réglage de Chariot 1- Réglage de Majuscule droite 1- Soudure Caractère L. 1- Souplesse et rapidité des touches 1- Nettoyage graissage Complet et entretien général 1- Main d'oeuvre	1 1 1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
3/ ADLER	1418952	- Demontage remontage de Vérification 1- Remplacement de Cliquet 1- Remplacement et Cheppement Complet 1- Remplacement Barre Caractère Complet U. 1- Remplacement de Majuscule 1- Réglage de tabulateur 1- Souplesse et rapidité des touches 1- Nettoyage graissage Complet et entretien général 1- Main d'oeuvre	1 1= 1.500 Frs 1= 4.250 Frs 1= 1.500 Frs 1= 1.500 Frs 1 1 1= 3.500 Frs 1= 12.250 Frs
4/ OLYMPIA	15-5132036	- Demontage remontage de Vérification 1- Réglage de et Cheppement 1- Réglage de Chariot 1- Souplesse et rapidité des touches 1- Nettoyage graissage Complet et entretien général 1- Main d'oeuvre	1 1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
5/ FACIT	6079008	- Demontage remontage de Vérification 1- Réglage de tabulateur 1- Souplesse et rapidité des touches 1- Nettoyage graissage Complet et entretien général 1- Main d'oeuvre	1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
6/ HERMES 9	8372794	- Demontage remontage de Vérification 1- Réglage de Retour automatique du ruban 1- Souplesse et rapidité des touches 1- Nettoyage graissage Complet et entretien général 1- Main d'oeuvre	1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
7/ HERMES 5	8290225	- Demontage remontage de Vérification 1- Réglage de Roue d'entrée du ruban 1- Réglage de Cliquet 1- Souplesse et rapidité des touches 1- Nettoyage graissage Complet et entretien général 1- Main d'oeuvre	1 1 1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
8/ OLYMPIA	6049474	- Demontage remontage de Vérification 1- Souplesse et rapidité des touches 1- Nettoyage graissage Complet et entretien général 1- Main d'oeuvre	1 1 1= 3.500 Frs 1= 3.500 Frs
		TOTAL GENERAL	1= 19.750 Frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de PRENEZ NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RUAHIM IS ( 19.750 Frs )  
VU POUR APPROBATION  
LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES  
LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CYANGUGU  
NSEKANABAHU François L'AMOR

JE DONNE UNE GARANTIE DE SIX MOIS (6)  
Fait à Cyangugu Le 4/0/1988

Le Mécanographe  
M. L. MURU



REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE

*Minijust*

BON DE COMMANDE

N° 1213/88

Budget

*18*

Article

*2.05.02*

Littera

*02.21*

FOURNISSEUR

*Kalima Nuru*

A LIVRER à

*Minijust*

I.N.E. 1099 - 500  
VICE DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 24 NOV. 1988

Quantité	Designation	Prix unitaire	DES FRANCS
	<i>Entretien et Réparation machines</i>		
	<i>Olympia: N° 7-4871309 ; Olivette N° 3905060</i>		
	<i>Adler N° 1418952 ; Olympia N° 15-5152536</i>		
	<i>Facit N° 6079008 ; Herms 9 N° 8372794</i>		
	<i>Herms 9 N° 8290225 ; Olympia N° 6049174</i>		

POUR ACCORD  
Le Ministre de la Justice

NKEZIRO J. Dusingizimana  
Directeur Général  
Administration de la Justice



Total

*9.750.-*

Visa du service du budget

et du contrôle.

Inscrit fiche mod. 1 Poste No

*38*

du *9-11-88*

19

*Nous disons: Trente neuf mille sept cent cinquante francs*